



## Réunion avec le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres sur la crise en Haïti

### Tableau et réponses proposées

1<sup>er</sup> juillet 2023

#### I. Besoin : paix et stabilité

1. Ce dont Haïti a besoin, c'est la paix et la stabilité afin d'engager les réformes nécessaires pour adresser ses problèmes structurels, la crise actuelle en étant symptomatique. Pour y arriver, il faut : **i)** rétablir la sécurité ; **ii)** mettre en place un processus électoral crédible pour rétablir les trois (3) pouvoirs de l'État avec des autorités légitimes, crédibles et compétentes ; **iii)** trouver un consensus dans l'intérêt de la population qui souffre pendant trop longtemps.

#### II. Tableau de la situation actuelle

##### A. Sécurité

2. La situation sécuritaire s'est considérablement dégradée : kidnappings, viols, tueries, traumatismes... Il s'agit de la résultante des actions de certains acteurs politiques, économiques et autres pour la conquête du pouvoir, le maintien des monopoles économiques, etc. Les gangs se sont renforcés dans les départements de l'Ouest ( ils y contrôlent en moyenne 60%) et de l'Artibonite ( notamment Savien). Les gangs tuent, lynchent, violent, volent, kidnappent... Quoique ses efforts soient visibles et appréciables, la Police nationale (PNH) n'a pas les équipements, l'effectif et la formation nécessaires pour affronter les gangs, sinon quelques opérations menées... Face à cela, la population se fait justice en déclenchant l'opération « Bwa Kale », c'est-à-dire le lynchage et la calcination des présumés membres et proches des gangs : 204 sont exécutés, dont 158 dans le département de l'Ouest, du 24 avril au 24 juin 2023 ( source : deuxième rapport du CARDH sur le « Bwa Kale », 24 juin 2023).

##### B. Justice

3. Des avancées ont été constatées, mais insuffisantes. La Cour de cassation a été complétée. Le juge Jean Joseph Lebrun (homme respectueux) a été nommé président de la Cour en novembre dernier et il est, automatiquement, président du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), organe de contrôle et d'administration de la Justice. Sur proposition du Conseil, huit juges ont été nommés le 28 février 2023 et installés le 7 mars suivant à la Cour, la rendant fonctionnelle<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Marie Joceline Cazimir, Ketsia Charles, Frantz Drice, Maguy Florestal, Anès J. Joazéus, Louisémé Joseph, Rameau Patrick Métellus et Frantzi Philémon.



4. Les mandats de cinq juges ont été renouvelés en février 2022<sup>2</sup>, puis 58 autres en mars suivant. Certains travaillent sur des dossiers de corruption... Cependant, la détention illégale et l'accès à la justice pour les plus vulnérables sont toujours problématiques. Les conditions de détention sont toujours inhumaines et dégradantes ( voir le premier rapport du nouvel Expert indépendant pour Haïti, 28 juin 2023). Les détenus et prisonniers meurent de faim et par manque de soins (229 décès en 2022).

### C. Économie et social

5. Des réformes ont été entamées, dont l'adoption d'un code douanier, la diminution des subventions des produits pétroliers, la lutte contre le blanchiment et la gestion des finances publiques en phase avec le Staff Monitoring Program (SMP) du Fonds Monétaire International (FMI). Le secteur privé a pris des engagements pour une meilleure gouvernance économique du pays. Cependant, les conditions de vie de la population se dégradent : plus de la moitié est en insécurité alimentaire, les coûts des produits ont augmenté d'environ de 200%, l'accès aux services de santé reste toujours un luxe pour la moitié de la population, des milliers de déplacés internes en raison de la violence des gangs...

### D. Politique

6. Les protagonistes et/ou groupes politiques ont engagé des discussions sur la crise, aboutissant à l'accord politique du 21 décembre 2022, créant le Haut Conseil de la Transition dans un souci d'équilibre. Rappelons que depuis l'assassinat du président Jovenel Moïse le 7 juillet 2021, le pays est dirigé par un gouvernement et le Parlement était dysfonctionnel depuis janvier 2020. Les discussions tenues à la Jamaïque, les 11, 12 et 13 juin 2023, sous les auspices de la CARICOM, auxquelles le CARDH a participé, auraient été un nouveau départ pour la poursuite des négociations politiques. Déjà le gouvernement se dit ouvert à ouvrir le HCT et à faire un gouvernement d'ouverture. Des partis et regroupements politiques se mettent ensemble autour d'une déclaration conjointe.

## III. Solution proposée

### E. Sécurité

7. Il faut : **i) une force en appui à la police** pour déloger les principaux foyers de gangs, rouvrir les routes nationales et économiques et renforcer cette dernière( formations, équipements, technologies...) ; **ii) identifier les vrais « maitres » de la criminalité et agir en conséquence.**

---

<sup>2</sup> Chavannes Etienne, Jean Wilner Morin et Marlène Bernard Delva (TPI de Port-au-Prince); Jean Rigaud Duret (TPI de Croix-des-Bouquets) ; Frito Aristil ( TPI du Cap-Haïtien.)



## F. Économie et social

8. De concert avec la coopération internationale, le secteur privé et la société civile, le gouvernement doit lancer un ensemble d'activités socio-économiques visant à réduire la pauvreté et la violence dans les quartiers vulnérables. Ces réformes économiques doivent être en adéquation avec les droits fondamentaux des plus vulnérables.

## G. Gouvernance et participation des citoyens aux affaires publiques

9. Le Haut Conseil de la Transition (HCT) et le gouvernement doivent mettre en branle un processus électoral crédible et transparent pour la réalisation de bonnes élections afin de favoriser un retour à la normalité institutionnelle et constitutionnelle, respectant les droits politiques et humains des citoyens, consacrés par les articles 58 et suivants de la Constitution, les articles 25 et 23 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et de la Convention américaine relative aux droits de l'homme.

## H. Politique

10. Le gouvernement et les groupes de l'opposition doivent finalement trouver un consensus, après deux ans d'interminables négociations. La population ne doit plus continuer à payer les conséquences de leurs intransigeances. Ces acteurs politiques doivent penser aux femmes et aux filles qui sont violées quotidiennement, aux tueries et assassinats dans les zones vulnérables, aux gangs qui contrôlent en moyenne 60% de la zone métropolitaine, aux kidnappings, à la misère qui rongent la grande majorité de la population, à l'État qui s'effondre...
11. *Responsabilité de la coopération internationale.* Dans cette grave situation, la coopération internationale ne doit pas réduire le pays à un binôme ou deux extrêmes : gouvernement et opposition. Elle a l'obligation d'agir ! Cette obligation découle du principe de la responsabilité de protéger ( droit international), reposant sur trois piliers : **i)** la responsabilité de chaque État de protéger ses populations ; **ii)** la responsabilité de la communauté internationale d'aider les États à protéger leur population ; **iii)** la responsabilité de la communauté internationale de protéger lorsque, manifestement, un État n'assure pas la protection de sa population.